



## N° 18.14 ATTRIBUTION MARCHES GEOLOCALISATION

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le bureau dûment convoqué le 20 avril  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

#### PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre  
Madame BIDARD Pascale  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BOSCH Jean-Marie  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

A la suite du marché de services, relatif à la localisation et mise en place d'un système de géolocalisation des véhicules, la commission d'achat public s'est réunie le mercredi 25 avril à 17 h 30.

La commission a attribué le marché comme suit :

- Marché attribué à la société Sysoco pour un montant annuel estimé à : 36 168.74 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 25 avril 2018**

Le Président,  
**Jean-Pierre JOURDAIN**

